

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : Note de S. Em. le cardinal Rampolla.—CHRONIQUE DIOCÉSANE : la deuxième retraite ecclésiastique ; la messe à bord de la " Minerve ; " sermon de M. l'abbé Bochez, aumônier ; la portioncule à Joliette ; pé-



SOMMAIRE

lerinage des Trois-Rivières à Joliette.—LE MONUMENT DU BIENHEUREUX URBAIN II. — UNE HÉROÏNE DÉCORÉE. — ABJURATION D'HENRI IV, ROI DE FRANCE.—LA DOT DE NICOLE (suite). — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
Y. M. FUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI, 15	AOUT	—Saint-Bernard de Lacolle.
MERCREDI, 17	“	—Sainte-Philomène.
VENDREDI, 19	“	—Ormstown.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 14	AOUT	—Onzième dim. après la Pentecôte. Du Dim., sem., ornements rouges. <i>On annonce la solennité de l'Assomption et du jeûne de la vigile.</i>
Lundi, 15	“	—ASSOMP. DE LA B. V. M., d. 1 cl., o. blancs.
Mardi, 16	“	—Saint Roch, C., d., orn. blancs.
Mercredi, 17	“	—Oct. de S. Laurent, d., orn. rouges.
Jedi, 18	“	—S. Hyacinthe, C., doub., orn. blancs.
Vendredi, 19	“	—De l'Oct. de l'Assomption, s., orn. blancs.
Samedi, 20	“	—Jeûne. S. Bernard, C. D., d., orn. blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—*Dimanche 14*, vêpres pontificales.

SŒURS M. DE SAINTE-CROIX.—*Lundi 15*, profession.

HOSPICE SAINT-JOSEPH.— Le 15, fête de l'Assomption, salut à 3 heures.

CHAPELLE DE LA MISÉRICORDE.— Le 15, fête de l'Assomption, salut à 5 heures.

VISITE PASTORALE.

Mardi 16, à Contrecoeur ; *Mercredi 17*, à Sainte-Théodosie et Sainte-Julie ;
Jedi 18, à Saint-Basile et à Chambly, *Vendredi 19*, à Saint-Bruno.

Dimanche 14. — Solennité des titulaires de Saint-Romain à Hemmingford, Saint-Laurent, Sainte-Philomène, Saint-Hippolyte, Saint-Roch et Saint-Bernard à Lacolle.

ROMÉ:

LA NOTE DE S. Em. LE CARDINAL RAMPOLLÀ.

Voici le texte de la Note de S. Em. le cardinal-Secrétaire d'Etat, tel que l'a publié l'Agence Havas, dans sa traduction française.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

Il vous a été remis en son temps le texte de la dernière Allocution pontificale prononcée dans le Consistoire du 23 mai dernier. Dans cette Allocution, le Saint-Père, après avoir manifesté au Sacré-Collège sa haute satisfaction pour les négociations suivies depuis longtemps en vue de la pacification religieuse avec l'Allemagne, dans la paternelle charité de son cœur qui embrasse toutes les nations, adressait de préférence à l'Italie de très nobles paroles, dictées par sa sollicitude apostolique et par le sincère désir de paix, dans la confiance qu'elles réussiraient d'une façon quelconque à ébranler les esprits de ceux qui, refusant d'entrer dans les voies des justes et légitimes réparations, maintiennent encore l'Italie dans une lutte insensée avec la Papauté, de la salutaire influence de laquelle ils la privent.

La voix auguste du Chef de l'Eglise en produisant, comme il fallait s'y attendre, sur les esprits des Italiens une impression profonde et en éveillant partout des sentiments de reconnaissance et le désir très vif de mettre un terme à un état de choses intolérable, funeste à tous, et propre uniquement à satisfaire les vœux d'une faction d'hommes élevés dans la haine contre l'Eglise, était en même temps de nature à mettre de plus en plus en relief le caractère calomnieux de l'assertion répétée à dessein par ceux-ci que le Souverain-Pontife était l'ennemi perpétuel de l'Italie, de cette Italie qui, dans la Papauté, a trouvé toujours le facteur principal de sa grandeur séculaire et le garant le plus puissant et le plus sûr de sa sauvegarde.

Les ennemis de la paix, sont ceux qui en reniant l'histoire et toute tradition paternelle ont pensé, sur les ruines de la Papauté, élever l'édifice national. Ils n'ont pas songé que cet édifice placé hors de son centre naturel de gravitation viendrait à crouler tôt ou tard. Pour rendre stérile l'effet de l'Allocution pontificale, ils se sont appliqués à en travestir la portée, comme si l'amicale invitation du Saint-Père sollicitant l'Italie de réparer d'elle-même la violation de la justice et les offenses dirigées contre l'indépendance et la dignité du Saint-Siège apostolique, ne signifiait pas autre chose que l'abdication de la part du Souverain-Pontife des biens supérieurs que ni lui ni aucun de ses successeurs ne pourrait jamais s'abstenir de revendiquer.

Au Parlement italien aussi, comme Votre Seigneurie l'aura appris par les journaux, a été posée dernièrement une question par le député Bovio, à l'effet d'exclure toute idée de rapprochement vers le Saint-Siège, et les ministres de la Couronne, Zanardelli et

Crispi ont été, bien que dans un langage modéré et poli, d'accord pour affirmer que l'Italie n'éprouve pas le besoin de se réconcilier avec la Papauté, attendu qu'il lui suffit d'observer ses propres lois, et qu'elle ne serait pas disposée à admettre un rapprochement au préjudice des prétendus droits de la nation et avec l'intervention des puissances étrangères.

Pour mettre en pleine lumière et opposer à des commentaires si absurdes et des affirmations si futiles l'auguste parole pontificale, afin que l'opinion publique ne puisse être induite en erreur, notamment dans les pays étrangers, où il est difficile de connaître tous les artifices qu'ont coutume de mettre en œuvre les adversaires du Saint-Siège pour en travestir les intentions, j'ai cru opportun de rappeler à l'attention de Votre Seigneurie les observations suivantes qu'elle soumettra à cet effet à M. le ministre des affaires étrangères.

En premier lieu, il est à peine possible de concevoir qu'il puisse se trouver des gens pour supposer sérieusement que le Saint-Père, en exprimant ses vœux pour que disparaisse le funeste différend avec le Pontificat romain, les intérêts de la justice, ainsi que la dignité et l'indépendance du siège apostolique étant sauvegardée, ait pu laisser entrevoir je ne sais quelle intention occulte d'abandonner la revendication du principat ci il dont il a été dépouillé par l'œuvre de la violence de ces sectes, uniquement parce que dans le passage très court de son allocution où il faisait allusion à l'Italie, il n'a pas mentionné explicitement cette revendication. Pour pouvoir attribuer aux paroles pontificales une interprétation aussi absurde, il faudrait, non seulement cesser de tenir compte des actes antérieurs et même récents du même Pontife qui revendiquaient, de la façon la plus nette et la plus absolue, les droits foulés aux pieds du Saint-Siège sur Rome et sur les États de l'Eglise, mais encore oublier la déclaration solennelle de tout l'Episcopat qui représente la voix unanime de toute l'Eglise catholique à savoir que, dans l'ordre de choses actuel, le pouvoir temporel du Pontife romain est une condition indispensable pour le libre exercice du ministère apostolique.

En outre, il convient de faire attention que les conditions mises par le Saint-Père à la réconciliation désirée, réclament expressément qu'on fasse réparation à la justice voilée et qu'on pourvoie, comme il est nécessaire, à l'indépendance et à la dignité du Siège apostolique ; par cette réserve, il revendiquait de la manière la plus efficace ses droits sur le domaine temporel.

Comment, en effet, la justice pourrait-elle jamais régner si le Pape n'est pas réintégré dans ses droits incontestables de Souverain temporel, droits fondés sur les titres les plus légitimes et sacrosaints ? Car aucun prince ne pourrait, comme le Pape, confirmer sa souveraineté territoriale par une possession de plus de douze siècles, fondée sur la cession spontanée de peuples abandonnés, sur les donations de princes pieux, sur de constantes re-

vendications, toujours sanctionnées par les traités, comme étant un patrimoine sacré et insaisissable de l'Eglise, avec le consentement de tous les Etats et de toutes les nations, qui ont toujours considéré la puissance temporelle des Pontifes romains comme un boulevard nécessaire à l'indépendance de la chaire apostolique pour la libre propagation de ses doctrines et l'exercice complet de son ministère, contre la domination et l'oppression de n'importe quelle nature ; fondée, enfin, sur les services rendus, non seulement à l'Italie, mais encore aux autres nations, qui doivent principalement à la Papauté le degré de civilisation où elles sont parvenues et leur affranchissement des nombreuses invasions de barbares.

Ces titres, et bien d'autres encore qu'on pourrait invoquer pour établir la base de la justice à laquelle le Saint-Père a fait appel dans son allocution, sont tellement évidents, qu'ils ne sauraient être entamés et encore moins détruits par l'argument habituel du prétendu droit national. Car ce soi-disant droit des nationalités non seulement est absolument inconnu dans le code positif qui règle les relations réciproques des nations ; mais si l'on essayait de l'appliquer aux Etats constitués, ce serait une cause de troubles universels, et cela rouvrirait l'ère des conquêtes des barbares, accomplies sous l'empire exclusif de la force matérielle, à l'aide de laquelle le Saint-Siège a été dépouillé, au moment où l'Europe était en proie aux bouleversements.

Il n'est pas vrai que l'indépendance pour le libre gouvernement de l'Eglise et la dignité du Souverain-Pontife seraient assurées, comme il est nécessaire, sans la garantie, la seule efficace, de la souveraineté territoriale.

Il n'est pas besoin d'une grande perspicacité pour comprendre que le Souverain-Pontife, sur son siège, privé de sa vraie et propre souveraineté territoriale, sera toujours le sujet et l'hôte d'un autre pouvoir, uniquement et principalement souverain ; par conséquent, quelle que soit l'ombre de liberté et d'indépendance qui lui serait accordée par ce pouvoir, sous n'importe quelle forme, outre quelle serait révoquée en droit par le pouvoir qui l'aurait accordée, elle serait toujours en fait violable et illusoire.

On n'atteindrait pas le but (en vue duquel l'indépendance du Pontife romain est reconnue nécessaire) qui est certainement de rendre libre et dégagée de tout lien, non seulement en soi, mais encore au regard du monde, sa puissance spirituelle, de manière à la mettre à l'abri de toute ingérence et pression matérielle et morale de la part de tout autre pouvoir.

Enfin, le Pontife romain, étant donnée la très haute dignité dont il est revêtu, ne pourrait exercer avantageusement et avec le prestige qui lui est nécessaire, sa puissance spirituelle sur plus de 200 millions de sujets de toutes races et de toutes classes et dont quelques-uns jouissent de prérogatives souveraines, sans être entourée de cette splendeur extérieure que la Providence lui

a accordée alors que les différentes nations et les royaumes surgirent du sein de la chrétienté sur les ruines de l'Empire romain.

Le Pape, non souverain dans son siège, se trouverait continuellement exposé à des contacts humiliants et indignes à beaucoup d'égards de la sublimité de son rang.

Il serait, en outre, obligé d'avoir pour familiers, pour conseillers, pour auxiliaires et coopérateurs de toute sorte, indispensables à l'exercice du ministère apostolique, des personnes soumises à l'autorité étrangère d'un autre prince.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure que ni la justice, ni l'indépendance, ni la dignité même du Souverain-Pontife ne pourraient être sauvées si l'Italie persistait à garder les dépouilles du domaine temporel, au grand dommage du Saint-Siège apostolique.

Après cela, il est inutile de relever l'incohérence et la futilité dont les dits ministres ont fait preuve dans leurs déclarations au Parlement italien. En prétendant que l'Italie ne sent nullement le besoin de se réconcilier le Pape, on se met en contradiction avec le fait manifeste du sentiment universel des Italiens, dont la presse de toutes les nuances et de tous les partis s'est fait l'écho, demandant avec raison qu'il soit mis fin à un état de choses qui se tendent par une lutte anormale et préjudiciable. Nul n'ignore en effet, que par l'oppression de l'Eglise et du Pape, l'Italie s'est privée de la force morale la plus élevée, toujours indispensable à n'importe quel gouvernement, mais principalement à celui-ci, dans la situation funeste où il s'est placé, pour maintenir le peuple dans le devoir, pour garder intacts les principes d'autorité et d'ordre, aujourd'hui si affaiblis, pour sauver les institutions fondamentales de l'Etat d'une ruine irréparable, enfin pour ne pas tenir perpétuellement suspendue au-dessus de la tête de la nation une des plus graves éventualités, qui, touchant aux intérêts religieux et moraux du monde entier, donne à tous le droit d'y intervenir et d'en demander une solution convenable, les lois qu'on fait soi-même ne pouvant suffire à maintenir les droits et tranquilliser les consciences des autres. Si toutefois, et malgré toutes ces raisons, le gouvernement italien estimait qu'il n'est pas opportun d'accepter l'invitation paternelle du Saint-Père, la responsabilité du refus retomberait tout entière sur ce gouvernement, et il devrait cesser dorénavant de reprocher au Souverain-Pontife, par une sorte d'animosité, une attitude partielle, hostile à l'Italie et bienveillante à l'égard des autres puissances ; il conviendrait en outre que, pour agir franchement et loyalement, le gouvernement italien s'abstînt de signaler le Saint-Siège aux gouvernements étrangers comme la cause principale d'un différend fécond en maux extrêmement graves et qui est généralement déploré. Votre Seigneurie donnera lecture de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères à qui elle en laissera aussi copie si la demande en est faite,

Avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, je suis, de votre illustrissime et révérendissime seigneurie le serviteur,

M. Cardinal RAMPOLLA.

Rome, 22 juin 1887.

Le *Moniteur de Rome* fait suivre la publication de cette note des lignes suivantes :

“ On remarquera que cette indiscretion vient de Bruxelles. On se rappellera en même temps que les premières nouvelles et les premiers résumés sont partis de Bruxelles ainsi que de Rome. Il y a donc là un jeu ou une tactique provenant d'un certain parti qui poursuit son but.

“ La note, on le voit, n'est qu'une paraphrase explicative de l'Allocution du Pape.

“ Elle relève la nécessité de la souveraineté territoriale du Saint-Siège, comme garantie indispensable de l'exercice de son ministère pastoral. Cependant le Vatican se borne à affirmer le principe général sans préciser la forme de cette souveraineté. Le *Moniteur de Rome* a, récemment, dans un long article, développé cette même thèse, affirmé cette même revendication. C'est le seul terrain sur lequel la réconciliation est possible. Ajoutons que les nuances de la note ne sont pas fidèlement rendues dans ce résumé.”

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

La deuxième retraite ecclésiastique présidée par Sa Grandeur Mgr de Montréal a eu lieu cette semaine.

Cette retraite, suivie comme la première par un grand nombre de prêtres, a été prêchée par le P. Genevrier, S. J.

Monsieur l'abbé François-Xavier Limoges, vicaire de Sainte-Geneviève de Berthier, décédé le 5 août, était membre de la société d'une messe, section diocésaine.

T. HAREL, Ptre,
Chancelier.

LA MESSE A BORD DE LA “ MINERVE ”

Il y avait foule dimanche matin sur le pont de la “ Minerve ”, et cette foule composée d'un grand nombre de Français et de Canadiens-Français, était venue pour assister à la messe qu'allait célébrer sur ce vaisseau l'aumônier, M. l'abbé Bochez.

L'autel était placé devant la dunette ; un grand tableau de fond représentait la mer agitée, semée d'abîmes, sur laquelle flottait un vaisseau ; une grande croix, faite en rubans aux trois couleurs françaises, s'élevait jusqu'à la voûte formée par des pavillons de diverses nuances ; un détachement de marins en armes, commandé par un officier, faisait la garde d'honneur à la droite et à la gauche de l'autel ; un tambour et deux clairons avaient pris position au pied du grand mât.

Quelques instants avant 10½, M. l'abbé Bochez est venu à l'autel revêtir les vêtements sacerdotaux ; puis l'amiral Viénes, suivi du

consul-général de France et des officiers de son état-major, est arrivé et a pris place devant l'autel.

L'aumônier a descendu alors les marches et, ayant salué l'amiral, a commencé la messe ; ses servants étaient deux jeunes matelots.

Après l'Évangile, M. l'abbé Bochez se tourne vers l'assistance et prononce l'allocution suivante :

“ Amiral, Chers Canadiens.

“ S'il a plu à Dieu, dont les desseins sont impénétrables, d'attendre une époque relativement tardive pour établir son règne de vérité et de liberté, de grâce et d'amour sur les rives du St-Laurent, il a voulu, du moins, que la vie chrétienne s'y développât d'une façon aussi prodigieuse que rapide. Dès son origine, en effet, le christianisme trahit ici son élément divin par des vertus surhumaines. La jeune église du Canada, fille bien-aimée de la vieille église de France, a donné au monde, dans tous les rangs et sous tous les costumes, cette démonstration à jamais populaire de sa divinité, la sainteté.

“ Quelle floraison subite et spontanée de la grandeur morale au suprême degré et sous toutes ses faces !

“ Que n'ai-je le temps d'esquisser dans un modeste tableau, les débuts et les progrès merveilleux de la prédication évangélique sur cette terre canadienne. Que n'ai-je le loisir, le doux loisir, d'évoquer les pieux souvenirs que nos ancêtres y ont gravés et qui nous prêchent éloquemment le culte consolant des morts.

“ Il y aurait là pour nous un charme particulier à prêter l'oreille à cet écho du passé ; il y aurait là, pour nos cœurs une source féconde d'émotions suaves et profondes.

“ Aussi bien, qui de vous n'a lu les *Relations des Jésuites*, l'*Histoire des Ursulines*, celle de l'*Hôtel-Dieu*, ces pages toutes empreintes de l'héroïsme de la foi ? Qui de vous n'a lu les actes immortels des martyrs Daniel, Brébœuf, Lallemand... et de beaucoup d'autres qui ont arrosé de leurs sueurs et “ réchauffé de leur sang, les sillons glacés de la Nouvelle-France ” ? Qui de vous ne sait le généreux dévouement des humbles Récollets, les premiers pionniers de votre civilisation ? Qui de vous ne connaît les éminents services des illustres enfants du vénérable M. Olier ?

“ Chose admirable ! au milieu de tant de races confondues, de tant de guerres, de tant d'épreuves diverses et sans cesse renaissantes, le Christianisme ne perd rien de sa fécondité. Alors encore surgit une nouvelle génération de saints dont vous aurez bientôt—plaise à Dieu—la douce consolation d'honorer d'un culte solennel et public les glorieuses prémices.

“ Quant aux annales de votre siècle, elles sont fertiles en chrétiens véritablement grands. De tous vos diocèses viennent à notre foi des titres précieux, des récits où frémit le souffle divin. Mais ces faits sont trop connus, parce qu'ils sont éclatants. Laissons-les donc à l'histoire qui les recueille pour les glorifier,

“ Oui, votre époque peut s'enorgueillir d'un grand nombre de héros qui, trop souvent, passent inaperçus. Héros de l'humilité. Que de jeunes filles s'arrachant à toutes les douceurs du présent à toutes les espérances de l'avenir humain, vont cacher leur éclat et leur nom sous le modeste vêtement de la religieuse ! Que de jeunes gens disent un adieu éternel aux vanités du monde pour mener une vie austère et mortifiée ! Héros des vertus conjugales.—Le silence du foyer domestique ne protège leur mérite que pour mieux en relever le prix. Chastes époux à qui la grâce fait chercher dans l'apaisement des sens le grand honneur de participer par la génération à l'action du Créateur et le grand devoir de peupler le Canada de chrétiens et le ciel d'élus, les hommes incapables de vous apprécier n'ont pour vous, peut-être qu'une piété dédaigneuse. Mais Dieu saura bien vous récompenser de ces vertus dont la foi est l'âme et l'inspiratrice.

“ Héros de l'obéissance.—Les murs de vos cloîtres peuvent redire sans cesse à un siècle affamé, tantôt de servitude et tantôt de licence comment on s'oublie, comment on abdique sa volonté pour obéir au Maître des maîtres, à Jésus-Christ.

“ Héros de la charité.—Vous les connaissez, pauvres trop nombreux qui gémissiez dans le dénuement de vos tristes demeures : vous savez comment, pour vous soulager, ils ont souffert, ils soutirent encore chaque jour la persécution des préjugés, de la calomnie, de la haine aveugle qui blasphème ce qu'elle ignore ! Et vous, chers malades, avez-vous jamais manqué d'une mère, d'une fille, d'une sœur toujours prête à vous rendre les services les plus délicats et les plus rebutants ? Héros de la patience.—Que d'âmes abreuvées de ces douleurs morales plus cruelles que toutes les douleurs physiques ! Que d'âmes dont le sang jaillit à flots et qui, cependant, sont calmes, sereines et radieuses au milieu de leurs tourments ! Héros de la virginité.—Dans le monde comme dans les couvents il y a des vierges “ que Dieu a touchées de sa grâce, dit le P. Monsabré, et qui, répondant à des amoureuses prévenances, par un libre choix, sont devenues les copies de sa perfection, les anges de la terre, les épouses du Christ, l'Évangile vivant.

“ Telle est la preuve la plus frappante de l'action de la foi sur les âmes : la foi a créé des cœurs purs, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus antipathique à notre nature, de plus surhumain.

“ Combien qui passent dans l'obscurité, qui y vivent et y meurent, d'autant plus purs qu'il sont plus inconnus aux autres et à eux-mêmes ! Il en est, en effet, des saints, dit un savant auteur comme des étoiles du firmament, outre celles qui composent les constellations reconnues, il y en a une multitude d'autres que leur élévation même dérobe à nos regards. Le ciel spirituel a aussi sa *voie lactée*. On s'est plu à raconter les mystères de la corruption et du crime ; que ne peut-on dérouler les mystères de la sainteté, du sacrifice et de la pureté du cœur.

“ Toutefois, ces vertus si peu connues, dit un pieux évêque, sont la force morale à sa dernière puissance: Loin de moi la pensée d'atténuer le mérite du soldat, du marin qui prodigue sa vie et donne son sang pour la patrie. Mais serait-ce donc insulter à sa valeur que de montrer comment et la cause qu'il soutient, et le regard de son chef, et l'entraînement de l'exemple, et la fougue de la mêlée, et la gloire du drapeau et l'étoile de l'honneur, comment tout cela, dis-je, l'électrise, l'exalte, l'enivre d'héroïsme ?

“ Pour le chrétien qui lutte, au contraire, le théâtre du combat c'est le secret de sa conscience, le but, c'est l'avenir invisible, éloigné, l'avenir qu'il faut acheter en sacrifiant le présent. Pour le chrétien, l'ennemi ce n'est pas un étranger injuste, détesté ; l'ennemi c'est son corps avec ses sens, son cœur, avec ses penchants les plus adorés ; l'ennemi c'est lui-même. C'est contre lui qu'il doit lutter, non pas un instant—on conçoit un héros d'un instant—mais aujourd'hui, mais demain, mais tous les jours, jusqu'à son dernier soupir.

“ Voilà l'héroïsme incomparable que la foi communique à la volonté par les motifs qu'elle lui propose et les secours surnaturels qu'elle lui procure. Voilà son effet merveilleux au milieu de vous.

“ Dieu de Jacques-Cartier, de Champlain, de Maisonneuve, ô vous qui avez envoyé à cette contrée des hommes vraiment apostoliques tels que Nos Seigneurs de Laval, de St-Valier, de Pontbriand, Plessis... et des femmes fortes telles que Marie de l'Incarnation, de la Peltrie, Marguerite Bourgeois, d'Youville... veillez, veillez toujours sur la foi de ces chers Canadiens. Gravez plus profondément encore dans leurs âmes cette grande loi : *“ Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra. ”* “ La volonté divine c'est votre sanctification. ” Eloignez à jamais des rives de ce majestueux fleuve ces jours néfastes, “ où les caractères s'abaissent et s'effacent, où les timides s'effraient et reculent devant le devoir, où les énervés se résignent à capituler, où la conscience trop souvent abdique, ne connaît plus les fiertés chrétiennes et n'a plus le courage de rendre à Dieu ce qui lui est dû. ” Faites qu'il y ait toujours ici une nouvelle éclosion de saints ; multipliez les héros de toutes les vertus religieuses, domestiques et sociales, afin que la nationalité canadienne, œuvre éclatante, œuvre irrécusable de la foi chrétienne, soit le rempart, le boulevard inexpugnable de notre sainte religion.

“ Ainsi soit-il. ”

Le saint sacrifice continua après ce sermon, éloge si éloquent de nos glorieux ancêtres et de ces vertus de notre peuple, dans lequel respirait le plus pur patriotisme, la foi ardente du missionnaire et qui a produit sur toute l'assistance l'impression la plus profonde.

Le recueillement était général ; une pieuse émotion étreignait tous les cœurs, et cette émotion fut portée à son comble quand, au moment de l'élévation retentit le beau commandement

" Genou terre ", appelant les bénédictions du Dieu des armées sur ces héroïques marins. Alors au bruit du tambour, battant aux champs, au son des clairons, les fronts s'abaissent jusqu'à terre pendant que le prêtre élève dans les airs la sainte hostie. Oh ! qu'en ce moment étaient ardentes les prières qui de tous les cœurs montaient vers le Tout-Puissant.

Durant la messe, la musique du bord, placée sur la dunette derrière l'autel, fit entendre plusieurs morceaux remarquables ; entre autres l'*Ave Maria* de Gounod. Après la communion, un chœur invisible de marins, accompagné par les instruments, chanta le *Domine salvam fac Rempublicam*.

Cette messe célébrée à bord d'un vaisseau de guerre, spectacle si nouveau pour nous, a rempli de douces et pieuses émotions tous les assistants ; la bonne tenue et le recueillement de ces marins, depuis l'amiral jusqu'au simple matelot, ont augmenté l'estime que nous avions déjà pour eux, et ont rendu plus profonde encore l'affection fraternelle que nous leur portions.

Tous les jours, matin et soir, a lieu la prière sur le vaisseau ; le digne aumônier, placé sur la dunette, récite un *Pater et un Ave*, etc., en présence de tout l'équipage.

L'Assomption étant une fête d'obligation en France, sera célébrée sur la " Minerve ", sol français, lundi 15 courant.

La messe aura lieu à 10 $\frac{1}{2}$. Nous espérons que ce jour-là nous pourrons de nouveau entendre un sermon de M. l'abbé Bochez auquel s'empresseront d'accourir tous ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur d'assister à son allocution de dimanche dernier.

CÉRÉMONIE DE LA PORTIONCULE A JOLIETTE 1887.

Cette fête inaugurée en 1876 à Joliette, se continue chaque année les 1 et 2 du mois d'août.

Lundi, à partir de midi jusqu'au lendemain à l'heure du coucher du soleil, la chapelle collégiale du Sacré-Cœur de Jésus n'a cessé de recevoir de pieuses visites devant le Saint Sacrement qui resta exposé durant tout ce laps de temps.

La *Portioncule* ou le *Saint-Pardon* est une dévotion érigée en Indulgence plénière et dont l'origine remonte à saint François d'Assise, fondateur de l'ordre des Franciscains. Cette Indulgence fut obtenue de Jésus-Christ lui-même, dans une apparition miraculeuse, à saint François d'Assise, quelques années avant la mort de ce grand serviteur de Dieu. Confirmée par le Pape Honorius III, la Portioncule fut solennellement établie le premier août de l'an 1223, dans l'église de Sainte-Marie des Anges à Assise, en Italie.

La chapelle du collège Joliette a été dotée de l'Indulgence de la Portioncule, le 12 novembre 1876, par un Indult émané de la Sacré-Congrégation de la Propagande, sur l'ordre de Sa Sainteté

Pie IX, à la demande expresse du T. R. P. Supérieur C. Beaudry, de Joliette, lors de son deuxième voyage à Rome.

La Portioncule attachée d'abord à perpétuité à ce temple qui est en Canada le premier sanctuaire privé enrichi d'une semblable faveur, fut, par décision ultérieure, renouvelée en 1881 et en 1886 pour être cette dernière fois d'une durée de sept années.

Pour gagner cette Indulgence plénière, qui, comme toutes celles de même nature, confère la remise totale des peines temporelles dues à nos péchés, la confession et la communion sont exigées puis il faut visiter l'église qui jouit de cette prérogative en y récitant une prière quelconque à l'intention spéciale de la propagation de la foi et de Notre Saint-Père le Pape.

La Portioncule n'a lieu que les 1 et 2 d'août. En outre, elle a de particulier qu'on peut la mériter *autant de fois* que l'on fait de visites au sanctuaire privilégié. Enfin elle est applicable aux fidèles décédés, de manière qu'elle fait passer immédiatement des supplices du purgatoire, au bonheur du Paradis, toute une défunte, serait-ce celle la plus endettée envers la justice de Dieu.

Depuis cinq ans surtout, la chapelle du Sacré-Cœur de Joliette est fréquentée par une foule considérable à cette occasion de la Portioncule qui comptera dans les annales de la ville de Joliette.

La bénédiction du Saint-Sacrement qui termine la cérémonie le second soir, avait, mardi, réuni une assistance compacte et pénétrée de vifs sentiments de foi et de piété dans cette magnifique chapelle dont l'intérieur était tout à fait animé sous le souffle divin.

Le Rév. T. Dugas, directeur du collège Saint-Rémi, célébra l'introduction au salut solennel et le Rév. P. Beaudry, curé de la paroisse, fit la bénédiction du T. S. Sacrement.

Voici la teneur du dernier décret adressé par Mgr Dominique Marie Jacobini, à la chapelle du collège Joliette, à la suite de la supplique du R. C. Beaudry.

“ Ex Audientia S. Smi habitæ, die 16a Maii 1886, S. Smus Dominus Noster Leo, Divina Providentia PP. XIII, referente me infrascripto archiepiscopo Tyren, S. Congnis de Propaganda Fide secretario, benignè indulisit ad aliunt septennam ut in memorato Sacello dummodo, tamèn ad sacellum præfatum Fidelibus commodior pateat accessus lucrari valeat indulgentia quæ à portioncula audit ab omnibus et singulis utriusque sexus, christifidelibus dummodo vere penitentes, confessi ac sacra communione refecti, a primis usque ad secundas vespèras diei secundæ Augusti, prædictum sacellum visitaverint ibique aliquas piàs preces pro sanctæ fidei propagatione et juxta summi Pontificis intentionem effuderint.

Datum Romæ, ex Aed. dictæ S. Congnis, die et anno ut suprâ.

† D. Archiepiscopus Tyren, Sectrius.

PÈLERINAGE DES TROIS-RIVIÈRES A JOLIETTE
(3 août 1887).

Le lendemain de la Portioncule à Joliette, le 3 août dans la matinée, un train spécial amena en cette ville un pèlerinage de cinq à six cents personnes des Trois-Rivières sous la direction de leur éminent évêque Mgr L. F. Laflèche, accompagné de M. le grand-vicaire O. Caron et de plusieurs autres membres du clergé.

Après avoir été reçus à la gare par M. le Supérieur C. Beaudry et par M. le curé de Joliette, les pèlerins, précédés d'une bannière, défilèrent vers la chapelle du Sacré-Cœur où des préparatifs se remarquaient par quelques ornements de verdure aux abords et quelques drapeaux sur le toit du collège.

L'enceinte sacrée envahie, les autels latéraux furent aussitôt occupés par les prêtres étrangers tandis que la messe principale fut dite au maître-autel du Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr l'évêque des Trois-Rivières.

Le Rév. P. C. Ducharme, directeur du Noviciat des Clercs Saint-Viateur de Joliette, prononça, après la communion générale, un sermon pathétique qui fut suivi de la bénédiction pontificale de Sa Grandeur Mgr Laflèche.

A deux heures de l'après midi, il y eut réunion des pèlerins et des paroissiens à l'église Saint-Charles-Borromée de Joliette où l'on goûta un sermon très instructif de la part de Monseigneur Laflèche, sur l'institution, l'expansion et l'excellence de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Comme digression, Mgr parla de la fausse doctrine du *Jansénisme* qui n'a d'autre base que le respect humain et l'égoïsme. Le jansénisme, dit Sa Grandeur, veut détourner le monde des sacrements, sous prétexte qu'ils ne doivent être réservés qu'à des saints avérés, reconnus, comme si la nourriture corporelle ne devrait appartenir qu'à des hommes forts et robustes ! Quant au fait et au précepte de participer aux grâces sacramentelles, Monseigneur cita ces simples paroles de la prière journalière du chrétien : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*, pour démontrer la nécessité de vivre d'une force surnaturelle, c'est-à-dire de l'aliment eucharistique, et cela ; lus qu'une fois l'an.

Il était trois heures, p. m. lorsqu'après la prosternation du T. S. Sacrement, le pèlerinage se mit en route vers l'embarcadère, au son des cloches de l'église paroissiale et du collège, pendant que Monseigneur distribuait sa bénédiction aux fidèles agenouillés sur la rue.

Joliette, 3 août 1887.

LE MONUMENT DU BIENHEUREUX URBAIN II

L'inauguration du monument du Bienheureux Urbain II, a eu lieu, le jeudi, 21 juillet,

Ce monument, qui s'élève sur la plate-forme de l'ancien château de Châtillon, à l'endroit même où fut la demeure des ancêtres et des neveux d'Urbain II, se compose d'un piédestal cylindrique avec soubassement quadrangulaire surmonté de la statue.

La partie inférieure est flanquée de quatre pilastres ornés des armoiries des principaux chefs de la croisade. Les faces du soubassement sont couronnées par un simulacre de créneaux rappelant l'ancien château de Châtillon.

Le piédestal est simple et sans autre ornement que la croix ; l'architrave de sa corniche porte gravée cette inscription : *“ Au Bienheureux Urbain II, pape, né en 1042, à Châtillon-sur-Marne, mort le 29 juillet 1099. ”* La corniche repose sur trente-deux modillons.

Le pontife revêtu des vêtements sacerdotaux et coiffé de la tiare, est représenté debout, au moment où il prononce ces paroles à jamais mémorables : *Dieu le veut !*

La statue d'Urbain II vient définitivement au troisième rang parmi les grandes statues religieuses du monde entier, après Notre-Dame du Puy et saint Charles Borromée, d'Arona.—Si on tient compte de la statue de la Liberté, de New-York, et de la *Bavaria*, de Munich, le monument d'Urbain II est classé par ses dimensions au cinquième rang.

Il mesure en effet 21 mètres 23 cent., dont 12 mètres 93 cent. pour le piédestal et 8 mètres 30 cent. pour la statue.

Mgr Freppel a prononcé un admirable discours où il a glorifié le pape des croisades ; il l'a montré se dévouant aux trois grandes œuvres dont Dieu veut le triomphe : l'Évangile, l'Église, le Christ.

Urbain II a d'abord lutté pour le règne de Jésus-Christ sur la terre, en provoquant le mouvement des croisades.

“ Odon de Châtillon a rendu à sa patrie le plus signalé des services. S'il ne lui a pas donné la conscience de sa vocation providentielle, il l'a du moins fortifiée pour toujours dans le sentiment de sa véritable mission. En l'appelant à prendre la tête du mouvement européen contre l'islamisme, il lui a assigné le premier rang dans le concert des nations catholiques. Oui, j'aime à le dire, au concile de Clermont, Urbain II a sacré la France soldat de Dieu et apôtre de la civilisation chrétienne. Ce privilège, cette consécration, cette investiture solennelle, il s'est plu à les renouveler en vingt endroits divers, à Limoges, à Poitiers, à Angers, à Tours, à Nîmes, partout où l'entraînait son zèle pour la délivrance des Saints-Lieux. Et si, depuis Godefroy de Bouillon jusqu'à saint Louis, la France est restée au poste d'honneur que lui avait confié le pape des croisades ; si, depuis lors, le prestige de son nom a survécu en Orient à ses revers comme à ses fautes ; si, à l'heure présente encore, le nom de la France est synonyme de catholique dans ces contrées lointaines, c'est à Urbain II que nous sommes redevables pour une large part de ce qui est demeuré pour nous une force et un titre de gloire.

« Voilà pourquoi nous saluons aujourd'hui, sous les traits d'un grand Pape, la mémoire d'un grand Français. Urbain II a tracé un sillon lumineux dans l'histoire de notre pays ; il y a laissé une empreinte ineffaçable ; et c'est l'honneur de la France d'avoir suivi la voie qu'il lui avait marquée. Ah ! je sais bien que cet esprit d'initiative, cette force d'expansion, cette puissance de rayonnement, ce don de l'apostolat, elle n'en a pas toujours usé pour le bien des peuples. Je le sais, et je le déplore. Mais je sais aussi que la cause de la foi et de la civilisation chrétienne n'a jamais cessé de trouver en elle son champion le plus dévoué ; je ne puis pas oublier que, partout où elle a planté son drapeau, la croix a suivi ses braves dans leur marche à travers le monde, au Canada comme aux Antilles, à la Louisiane et aux Indes, en Afrique, au Tonkin, à Madagascar ; non, je ne saurais oublier que chacune de ses prises d'armes a contribué à étendre le règne de Jésus-Christ sur la terre ; et, me rappelant ces choses, j'ai le droit de dire, au pied de ce monument, que la France a écouté la voix d'Urbain II en restant jusqu'à nos jours, malgré ses défaillances passagères, le soldat de la Providence et le missionnaire du Christ. »

Urbain II a combattu vaillamment pour l'Eglise contre le despotisme sans pudeur et sans frein des empereurs d'Allemagne. Enfin, il a été l'homme de l'Evangile, l'apôtre de la paix. C'est lui qui a établi la « trêve de Dieu. »

« Admirable institution, s'écrie Mgr Freppel, à laquelle le nom d'Urbain II est attaché pour toujours et que nous saluons dans le passé comme une victoire éclatante de la civilisation chrétienne sur la barbarie ! Je ne sais si l'avenir ne réserve pas au monde chrétien quelque chose de plus sublime encore ; s'il ne sera pas donné à l'un ou à l'autre successeur d'Urbain II d'inaugurer, pour un temps du moins, une ère de paix universelle ; si les peuples, fatigués des guerres stériles où s'épuisent en pure perte leurs forces les meilleures et les plus vives, ne se tourneront pas tôt ou tard vers la Papauté pour lui demander un arbitrage suprême au milieu de leurs sanglantes rivalités ; mais ce que je ne crains pas de prédire, c'est que, si jamais un tel jour se lève sur l'humanité chrétienne, on viendra, au pied de ce monument, bénir la mémoire du Pontife qui, bien des siècles auparavant, aura eu l'honneur de prélude, par la trêve de Dieu, à ce grand œuvre de pacification. »

Voici les dernières paroles du discours de Mgr d'Angers :

« Ce n'est pas à vous seulement, mes Frères, que devront s'arrêter les bénédictions de cette mémorable journée. La statue d'Urbain II est venue se dresser sur le sol français à une heure critique de notre histoire, comme un gage de protection pour le pays tout entier. Ah ! puisse-t-elle être un palladium pour cette terre de Champagne, exposée plus que toute autre aux premiers coups de l'ennemi, en écartant à jamais l'invasion étrangère avec

ses deuils et ses humiliations ! Puisse-t-elle devenir un point de ralliement pour tous les Français unis dans un même sentiment de fraternité chrétienne ! Puisse la voix de ce noble fils de la France, recueillie à travers les siècles, dominer nos discordes civiles pour rappeler à sa patrie la haute mission que Dieu lui a confiée ! Puisse, enfin, ce monument rester au milieu de nous comme le signe d'une alliance perpétuelle entre la Papauté et la Fille aînée de l'Église ! *In signum fœderis sempiterni !* Dieu le veut ! Dieu le veut ! Dieu le veut ! ”

UNE HEROÏNE DECOREE.

En présence de toutes les troupes françaises en garnison dans la capitale du Tonkin, le gouverneur-général a décoré dernièrement la Croix de la Légion d'Honneur à une religieuse, la Mère Marie-Thérèse, supérieure des Sœurs de Charité dans l'empire tonkinois.

Les troupes se rangèrent dans la petite place de la ville en un carré, entourant une estrade sur laquelle avait pris place le gouverneur et son état-major. Le gouverneur ayant envoyé un aide de camp mander la Sœur, l'officier la trouva à l'hôpital occupée à consoler un soldat à qui l'on amputait une jambe. Elle refusa de s'éloigner du chevet du blessé avant que l'opération ne fût terminée et puis elle suivit l'officier au carré, où elle fut reçue par le général lui-même et conduite à l'estrade au milieu des joyeuses acclamations des soldats. Le général ordonna alors le silence, et s'adressant à la religieuse d'une voix solennelle et émue, il s'exprima en ces termes :

Mère Marie-Thérèse, lorsque vous étiez âgée de vingt ans vous reçûtes une blessure qui vous fut infligée par un obus en soignant un blessé sur le champ de bataille de Balaklava.

“ En 1859, la bombe d'une mitrailleuse vous étendit sur le sol, au premier rang de l'armée, sur le champ de bataille de Magenta. Depuis lors vous êtes allée en Syrie, en Chine et au Mexique, et si vous n'y avez pas été blessée ce n'est pas que vous ne vous fussiez exposée souvent aux balles, aux boulets, aux sabres et aux lances de l'ennemi.

“ En 1870, vous fûtes relevée à Reischoffen couverte de plusieurs blessures de sabre, parmi un monceau de cadavres de cuirassiers.

“ Vous avez couronné de tels actes d'héroïsme, il y a quelques semaines, d'une des plus héroïques actions que l'histoire ait enregistrées. Une grenade tomba sur une ambulance dont on vous avait confié le soin ; elle n'éclata pas, mais elle aurait pu éclater en un moment et infliger de nouvelles blessures à ceux qui étaient déjà blessés ; mais vous étiez là, vous avez saisi la grenade dans vos bras, et, souriant aux blessés qui vous regardaient avec des

sentiments de frayeur, non pas pour eux-mêmes, mais pour vous, vous l'avez portée à une distance de quatre-vingt mètres.

“ En la déposant à terre vous vous êtes aperçue qu'elle était sur le point de faire explosion ; vous vous êtes jetée sur le sol ; et lorsqu'elle fit explosion, l'on vous vit couverte de sang, mais quand l'on accourut à votre secours, vous vous êtes levée en souriant, comme c'est votre habitude, et vous vous en êtes retournée à l'hôpital, en disant : “ Ce n'est rien ! ” A peine étiez-vous guérie de vos blessures que vous retourniez à l'hôpital d'où je viens de vous mander. ”

Pendant que le général prononçait ces paroles élogieuses, la bonne religieuse se tenait la tête modestement baissée, les yeux fixés sur son crucifix pendu à ses côtés. Alors le général la fit s'agenouiller, et tirant son sabre, l'en toucha légèrement trois fois à l'épaule et attacha la Croix de la Légion d'Honneur à son habit, en disant d'une voix tremblante d'émotion :

“ Je vous remets la croix des braves, au nom du peuple et de l'armée française ; aucun ne l'a méritée par de plus nombreux actes d'héroïsme, non plus que par une vie plus complètement écoulée dans l'abnégation pour le bien de vos frères et au service de votre pays. Soldats ! Présentez armes ! ”

Les troupes saluèrent, les tambours battirent, les clairons sonnèrent, et l'air se remplit d'immenses acclamations, et tout était jubilation et excitation comme la Mère Marie-Thérèse se levait, la figure empourprée et demandait : “ Général, avez-vous fini de moi ? ”

“ Oui ”, dit-il.

“ Bien, alors, je retourne à mon soldat blessé à l'hôpital ! ”

C'est à un journal anglais, le *Freeman's Journal*, que nous empruntons cet émouvant récit. La religion catholique seule peut faire de semblables héroïnes. Et elle est nombreuse cette légion de femmes incomparables dont la vie entière, comme celle de sœur Marie-Thérèse, est consacrée à faire du bien à ceux qu'elles appellent leurs frères, à affronter pour remplir leur mission les plus grands dangers et à s'imposer les plus pénibles sacrifices. La terre en est pour ainsi dire couverte.

Abjuration de Henri IV, roi de France.

Le 25 juillet ramène l'un des anniversaires les plus heureux de l'histoire de France : la conversion de Henri IV au catholicisme.

Déjà il s'était fait instruire, mais il voulut convoquer de nouveau plusieurs prélats et docteurs, afin de recevoir de plus amples lumières.

Ceux-ci se réunirent à Saint-Denis le 23 juillet 1593. Le roi y était arrivé la veille. Le lendemain, dès le matin, Henri manda l'archevêque de Bourges et le fameux Duperron, habile contro-

versiste, puis les évêques de Nantes et du Mans. Ces quatre prélats étant réunis, le roi leur exposa qu'ému de compassion en voyant la misère et les calamités dont son peuple était accablé, connaissant aussi que plusieurs excellents personnages en doctrine et en piété condamnaient les opinions qui le tenaient séparé de l'Eglise, touché et inspiré de Dieu, il avait désiré depuis longtemps pouvoir, avec sûreté de conscience, *contenter ses peuples* ; que, pour cet effet, étant entré diverses fois en discours avec plusieurs docteurs catholiques, il avait été confirmé par eux dans la pensée que l'Eglise catholique, apostolique et romaine était la véritable Eglise, que dès lors il avait résolu de se réunir à elle. Déjà, ajouta-t-il, des prélats et des personnes ecclésiastiques lui avaient expliqué plusieurs parties importantes de la doctrine et de la constitution de l'Eglise, et plus particulièrement le sacrement de l'Eucharistie, duquel il était presque entièrement instruit, toutefois il avait le désir d'en être plus à plein enseigné, comme aussi des autres points sur lesquels il n'était pas encore assez éclairé, et voulait recueillir de leur propre bouche l'exposé de la doctrine catholique pour l'assurance de sa conscience, sans laquelle il ne voudrait, pour quatre royaumes tels que le sien, se départir de la religion dans laquelle il avait été nourri.

Ainsi Henri se déclarait déjà instruit ; il ne demandait qu'à l'être encore plus pleinement, et dès lors tombent d'elles-mêmes les réflexions malsonnantes que plusieurs se sont permises sur la rapidité d'une instruction dans laquelle ils ne veulent voir qu'une comédie jouée au profit de ses intérêts. C'est fondés sur une telle erreur que quelques-uns ont prêté à Henri IV cette parole qu'il n'a jamais dite : *Paris vaut bien une messe*. Il est certain que Henri s'était ménagé déjà plusieurs conférences avec des docteurs catholiques, et qu'il avait assisté, entre autres, à une controverse fameuse dans les fastes de l'Eglise entre Duperron et plusieurs ministres protestants. En cette rencontre, Duperron leur avait arraché l'aveu qu'on peut faire son salut dans l'Eglise catholique ; sur quoi Henri, avec ce parfait bon sens qui le distinguait, se serait écrié : " Dans ce cas, il faut prendre le parti le plus sûr, puisque les catholiques, eux, soutiennent que, hors de l'Eglise, il n'y a pas de salut. "

Après une conférence de cinq heures, le roi se déclara suffisamment convaincu, et prêt à signer la profession de foi qu'il plairait aux évêques de lui soumettre. Cette profession étant rédigée, fut portée au roi, qui la signa. Le lendemain, les prélats et les docteurs allèrent trouver le roi, qui leur fit l'accueil le plus affectueux, et leur déclara, en renouvelant sa profession de foi, qu'il était résolu de vivre et de mourir dans le sein de l'Eglise catholique, d'assujettir sa foi et sa croyance à la doctrine enseignée par elle ; et que le salut de son âme lui étant plus cher que toute autre chose, il désirait se présenter le lendemain dimanche à l'Eglise, pour y être reçu.

La cérémonie de l'abjuration eut donc lieu le dimanche 25 juillet, dans la grande et belle église de Saint-Denis. Sur les 9 heures du matin, le roi sortit à pied de son hôtel, accompagné des princes du sang, des seigneurs et officiers de la couronne, d'un grand nombre de gentilshommes let de la garde suisse, des gardiens du corps, tant Ecossais que Français, précédés de tambours et de trompettes. Henri était vêtu de blanc, à la manière des catéchumènes ; il portait un pourpoint, des chausses, des bas et des souliers en satin blanc, avec un manteau et un chapeau noirs. Il se dirigea, ainsi habillé et escorté, à travers les rues de la ville, tapissées et jonchées de fleurs. Sur son passage, la foule du peuple des bourgeois venus de Paris le saluaient avec enthousiasme, et faisaient retentir l'air des cris mille fois répétés de : "Vive le Roi !"

Arrivé aux portes de l'église, il s'arrêta. L'archevêque de Bourges, assis sur une chaise doublée de damas blanc, l'y attendait, ayant près de lui le cardinal de Bourbon et les autres évêques et docteurs. Le prélat, s'adressant au prince, lui demanda qui il était. "Je suis le roi, répliqua-t-il.—Que demandez-vous ?—Je demande à être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.—Le voulez-vous ?—Oui, je le veux et le désire" et à l'instant, se mettant à genoux, il fit sa profession de foi en disant : "Je proteste et je jure, devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et de la défendre envers tous, au péril de mon sang et de ma vie ; renonçant à toutes les hérésies contraires à sa doctrine." Cela fait, demeurant toujours à genoux il réitéra son serment et sa protestation sur les saints Evangiles.

Pendant ce temps le peuple était entré en foule dans l'église ; on en voyait jusque dans les galeries, près des voûtes et par les ouvertures des fenêtres. La basilique retentissait des cris de : *Vive le Roi !* Le prince se releva de nouveau, s'avança au milieu du chœur, fit le signe de la croix, baisa le grand-autel, puis se retira derrière cet autel, où l'archevêque de Bourges l'entendit en confession. On entonna le *Te Deum* qui fut chanté en grande musique. Tous les assistants versaient des larmes de joie, tout en continuant de crier : *Vive le Roi !*

La confession terminée, le roi, conduit par l'archevêque de Bourges et le cardinal de Bourbon, alla s'asseoir sous un dais de velours rouge rehaussé de drap d'or, et la grand-messe commença. A l'élévation, il se prosterna les mains jointes, en se frappant la poitrine ; à l'*Agnus Dei*, il baisa la paix que le cardinal lui présenta.

Après la messe, des chants et des acclamations se firent entendre de nouveau ; puis le royal converti sortit de l'église et retourna à son hôtel, escorté comme le matin, au bruit des tambours et des trompettes, pendant que l'artillerie tonnait du haut des remparts de la ville.

Le roi adressa le même jour aux parlements une lettre où il leur annonça sa conversion, qu'il représente comme l'effet de conférences avec les docteurs et de l'inspiration de l'Esprit-Saint ; il les assure qu'il y persévérera jusqu'à la fin de ses jours, et demande qu'on fasse des processions et des prières publiques afin que Dieu le confirme dans une si sainte et si bonne résolution.

LA DOT DE NICOLE.

(Suite.)

III

Le lendemain soir, à l'heure dite, Jean, Toinette et Nicole se dirigèrent vers la demeure du père Richaud.

Il avait fallu que Nicole, quoi qu'il lui en coûtât, mit ses plus beaux habits : sa jupe de couleur brune, son corsage rose tout garni de baleines, son tablier de soie, son bonnet de dentelles, vieux souvenir de sa grand'mère. Elle était ravissante, sous ce simple costume.

On arriva par la nuit noire à la maison tout éclairée comme pour une fête.

Et c'en était une, en effet, chez Richaud.

Ce fermier, fort à l'aise, et Catherine, sa femme, aimaient aveuglément Claude leur fils aîné ; ils souhaitaient ardemment de lui trouver une compagne, mais jusqu'alors, ils n'avaient pu réussir. Aussi, après avoir déclaré que Claude n'épouserait qu'une femme riche, dégoûtés, désespérés à force d'avoir éprouvé des refus, ils s'estimaient heureux de l'unir à une fille intelligente, laborieuse, honnête comme Nicole. On avait donc convoqué, ce soir-là, toute une nombreuse société pour cette veillée solennelle. Dans la vaste salle étaient réunis une vingtaine d'amis, hommes et femmes, jeunes et vieux.

Quant à Claude, il s'était fait aussi beau que possible.

Il portait une veste de joli drap marron, une culotte courte de même étoffe, un beau gilet à ramages, une grande cravate rose, dont les deux pointes s'étendaient en ligne horizontale. Aussi était-il content, ravi de lui-même ; et, de l'air d'un grand enfant, il regardait de temps en temps son beau costume, surtout son gilet et ses souliers tout neufs.

Quand Nicole et ses parents entrèrent, Claude et son père aussitôt allèrent au-devant d'eux.

Claude rougissait, agitait ses épaules. Il prit la main de la jeune fille, et, tout en accompagnant ses paroles d'un gros rive qui n'était pas précisément spirituel :

— Ah ! Nicole, dit-il, comme ça me met le cœur à l'aise de vous voir ! Et à vous aussi, n'est-ce pas ?

Les jeunes filles et les jeunes garçons qui étaient là regardaient le couple si mal assorti, d'un air malin. On riait tout bas aussi, on blâmait Nicole qui acceptait un tel mari.

(A suivre.)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Denis O'Connor.—F. Poirier, ve Sabourin.—Th. Leclerc.—Ch. O. Filion.—S. Corbeil, ve Collerette.—H. Courville, ép. J.-B. Madore.—Lace Guy, ve Denis.—Marie Bouthillier.—Fabien Renaud.—M. Ethier, ve Perrier.—Jean Cadieux.—Jacques Bourassa.—Jacob Bergevin.—W. Fraser.—Moïse Topin.—D. Marsan, ép. Lachapelle.—Jacques Barthélot.—J. Daignault, ve Languedoc.—Cath. Westor, ve Splawny.—Robert Brown.—Jos. Courval.—H. Fredette.—Angelique Lauzon.—L. Brunette, ép. Cal. Lebeuf.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CLERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTRÉAL.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

MONTRES

Grand choix de MONTRES en OR
et ARGENT des plus célèbres ma-
nufactures Suisse et Américaine,
Bijoux de sa fabrique et de l'Étran-
ger, argenterie, lunettes et lorgnons
en or, argent, acier et nickel. Chape-

lets en pierres précieuses montés sur or et argent. Médailles en or.
(Sujet religieux). Chez,

NARCISSE BEAUDRY,
1580, rue NOTRE-DAME Montréal.



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes-sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

MAISON DE SANTE

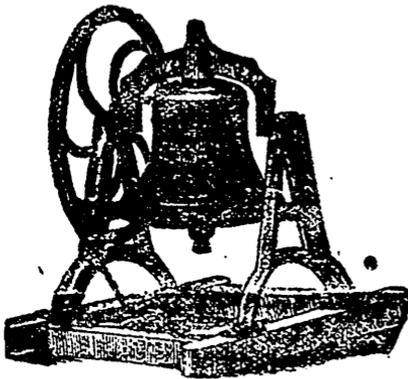
POUR LES

ALIÉNÉS ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église près Montréal, P. M.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR ÉGLISES, COLLÈGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

E.CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du Canada, la Bière et le Porter Labatt de London, le Beurre de choix, sont les spécialités de la Maison



J.-B. RICHER

No 556, Rue Laguchetière

MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le troisième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 17 AOUT 1887, A 2 H. P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIÈRE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$5,000	\$5,000
3 Immeubles.....de	1,000	3,000
8 Pianos.....de	400	3,200
12 Terrains à Montréal.....de	800	3,600
26 Ameublements.....de	200	6,200
50 "do.....de	100	6,000
100 Montres d'or.....de	50	5,000
1,000 Mon. res d'argent.....de	20	20,000

1,200 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$1,000	\$1,000
2 Immeubles.....de	500	1,000
4 Voitures.....de	250	1,000
50 Chaines d'or.....de	40	2,000
500 Plateaux d'argent.....de	10	5,000

557 Lots valant \$10,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFÈVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga. antls pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PLISSANCE et en SUA VITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums " DOMINION ".

Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.